

Mars 2020

Être prudent.e, se plier aux consignes, c'est impératif.... Cela n'empêche nullement d'être lucide et de commencer à se poser les questions pour l'après Coronavirus.

Il ne s'agit pas de nier l'épidémie et les mesures sanitaires qui doivent être prises. Mais de se demander pourquoi au nom de la santé de nos corps, nous sommes assigné.es à résidence. Assigné.es à résidence alors que de l'aveu des scientifiques, 98% des personnes atteintes guérissent et 80 à 85% ont des formes bénignes. On nous rétorquera qu'il y a des morts, 127 à l'heure de ses lignes. C'est vrai mais combien de vies arrachées par la famine et la misère, par la guerre, par la pollution sont passées sous silence. Quel paradoxe de voir en chine le virus sauver plus de vies par la diminution de la pollution qu'il en aura emportées...

Mais que dit cette convocation à rester chez-soi ? Que dit cette interdiction à se rassembler à l'heure où notre pays est secoué par le mécontentement social et les manifestations de rue ? Que dit le confinement du mode de vie à la française pourtant avancé hier comme le remède au terrorisme, alors que 99% des français.es ne sont pas contagieux ? La parole politique, médiatique est si discréditée que le doute s'installe...

Même s'il paraît moins sinistré qu'en Italie, notre système de santé publique s'avère en grande difficulté pour endiguer une épidémie touchant pour l'instant une petite partie de la population. Quel partenariat possible entre hôpital et médecine de ville avec la désertification médicale ?

Et voilà, Emmanuel MACRON, trop jeune pour jouer les pères de la nation, quittant ses habits de Président des riches pour redécouvrir les vertus du service public, la nécessité de sortir du marché des activités indispensables à la vie, prêt à des ruptures avec le système actuel. Expert en paroles généreuses mais vides, nous lui disons qu'une seule chose : « Aux actes Président... »

Sortir des activités du marché capitaliste, notre pays l'a fait en 1945 avec notamment la nationalisation de l'électricité et du gaz. Construire un système de santé publique, notre pays l'a fait en 1945 avec la Sécurité Sociale. Concentrer des moyens financiers, notre pays l'a fait avec des politiques de crédit et la nationalisation de banques. Monsieur, le Président, votre rupture pourrait consister à rebâtir ce que le libéralisme a démoli...

**Notre section CGT appelle à la vigilance.** Celle de votre santé et celle de vos proches. N'hésitez pas à nous contacter en cas d'isolement et de besoin. **Elle appelle aussi à la vigilance sociale** au regard des mauvais coups en cours, réforme des retraites, exclusion des inactifs du statut des IEG.

**Chez soi, mais vigilant.e et mobilisé.e**

Melun, le 15 mars 2020

## Brèves

### • Activités Sociales :

Pour info, toutes les activités de votre CAS 77 sont suspendues jusqu'à fin juin. Envoi d'un courrier d'information sollicitant votre compréhension et votre vigilance auprès de collègues de votre entourage

Les activités de la CCAS notamment les colos de pâques connaissent le même sort

### • ADP :

Victime du coronavirus, la privatisation d' **Aéroports De Paris** est suspendue suite à l'effondrement de la bourse. La CGT réaffirme que cette vente est une aberration quelle que soit la situation économique.

### • Notre section

Nous comptons à ce jour 151 adhérent.e.s à jour de cotisations pour 191 fin 2019. 4 adhésions ont été réalisées. Pour rappel, vos cotisations irriguent toute l'activité de la CGT de local au national, de l'interprofessionnel à notre fédération Mines-Energie.

## ATTENTION

**L'Assemblée générale du 26 mars est reportée à l'automne prochain.**

**La rencontre du 23 avril à Villeneuve Saint Denis est reportée.**

## Notre activité se poursuit malgré tout...

En direct avec son syndicat :  
<http://www.cgt-energies77>

### La CAMIEG, signez la motion...

À ce jour, les excédents CAMIEG sont de **408M€** (125M€ pour les actifs et 283M€ pour les inactifs), avec un excédent moyen par exercice annuel d'environ 29 M€. Sans évolution des cotisations et des prestations, les excédents cumulés avoisineraient les 755 M€ (229 M€ pour les actifs et 526 M€ pour les inactifs) en 2030, et les 1 233M€ (425M€ pour les actifs et 808M€ pour les inactifs) en 2040.

En 2014, faute d'accord entre organisations syndicales, patronales et la Direction de la Sécurité Sociale (DSS), **le gouvernement a honteusement « pompé » 176 millions d'euros dans les réserves de notre régime CAMIEG.**

Pour la FNME CGT, il est hors de question que la situation de 2014 se reproduise. Ces sommes cotisées par les électriciens et gaziers, actifs et inactifs, doivent leur être dévolues.

Les employeurs souhaitent principalement et rapidement résorber les excédents de la section des actifs par une baisse temporaire importante des cotisations, puis ajuster à la baisse les cotisations, toujours pour la section des actifs, afin de ne plus générer d'excédents. Les employeurs seraient les grands gagnants en bénéficiant de plusieurs dizaines de millions d'euros de baisse de cotisations alors que le gain pour les agents avoisinerait une vingtaine d'euros par mois !

La FNME CGT exige que chaque euro économisé par les employeurs suite à 'une éventuelle baisse de cotisation revienne intégralement aux agents !

**Concernant la « cotisation de solidarité » financée par les actifs à destination des inactifs, les employeurs envisagent sérieusement de la réduire.**

La FNME CGT est clairement opposée à la suppression de cette cotisation de solidarité. Une éventuelle baisse de cette cotisation financée par les actifs doit s'accompagner d'une baisse de la cotisation des inactifs pour viser l'alignement des cotisations totales actifs et inactifs.

**Nous vous invitons à signer cette motion soit par retour courrier, retour mail ou sur le site du syndicat CGT ENERGIES 77.**

### Campagne double Algérie

Nous sommes parvenus , grâce aux initiatives de proximité , par nos sections locales à faire acheminer vers la CNIEG près de 2700 demandes individuelles dont près de 200 veuves d'agents.

Cette énergie, cette opiniâtreté et notre persévérance sur un dossier engagé il y a plus de trente années ont permis des résultats notables. 3 collègues sur 10 ont obtenu satisfaction dans leurs demandes soit 646 collègues exactement au dernier relevé de ce mois de mars.

Nous pensons bien entendu à ceux qui n'ont pas obtenu gain de cause car ils sont les plus nombreux et nous suivons de près les nouvelles actions entreprises dans le monde associatif (FNACA et ARAC) auprès des pouvoirs publics et des élus. Ce qui est revendiqué c'est l'application de la loi de 1924 et l'application intégrale de la campagne double sur toute la période passée sur les territoires du Maghreb. Nous appuierons ces actions et en prendront nous mêmes à la fois au plan local et national.

La période présente ne nous permet pas de réunir à brève échéance le groupe de travail de l'UFR , mais dès que les menaces épidémiologiques se seront éloignées nous nous réunirons et nous proposerons la relance de ce dossier.

Notre section a la chance de disposer de l'un des camarades chargés de ces questions au plan national, Pascal COTTIN que nous remercions. Contactez-nous pour le suivi de votre dossier.

### Les veuves et veufs ont droit à la parole...

L'exclusion du corps électoral et de l'éligibilité des titulaires de pension de réversion aux élections de la CAMIEG et des administrateurs des CMCAS est inadmissible ! Inadmissible pour la seule raison que ces veuves ou veufs sont des bénéficiaires de notre régime de protection et d'activités sociales. En conséquence, elles et ils ont droit à la même parole, ou même droit d'expression. Le prochain règlement électoral pour les élections CMCAS et CAMIEG de 2021 va s'écrire à l'automne prochain. Nous lançons un vote auprès des titulaires d'une pension de réversion afin de peser sur les négociations et éradiquer cette injustice démocratique. **Un courrier leur sera adressé à dans les jours à venir.**

### Un café pour une visite

Nous souhaitons rendre visite aux adhérent.e.s qui ne se déplacent plus à nos réunions. Vous nous offrez le café, on vient avec les gâteaux.... Pour cela, un coup de fil au syndicat, un mail, un courrier pour prendre rendez-vous.

Disponible  
sur demande

**VOS DROITS  
ET DÉMARCHES  
FACE AU DÉCÈS**

**IEG**

OÙ APPELER ?  
QUI CONTACTER ?

